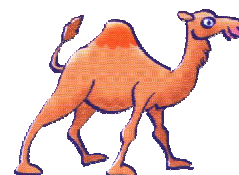


Mars 2017



## Le Petit Dromadaire N°222

Communiqué de la Mairie de Drom



### Sommaire :

- Fête de Drom
- Cinéma rural
- Coiffeuse itinérante
- Course La Bisou
- Travaux réseau d'eau
- Ornement de la butte
- Tornade
- Urbanisme
- Cartes d'identité
- Espace jeunes de la CA3B
- Printemps des Arts

Retrouvez-nous sur le web :

<http://www.drom.fr//>



Dans la nuit du 25 au 26 mars, nous passerons à l'heure d'été.

A 2 heures, il faudra avancer les aiguilles d'une heure !

### Fête de Drom - changement de date

Cette année, le Rallye du Suran est prévu le dernier week-end de septembre -les 22 et 23 -. C'est la date habituelle de notre fête patronale.

Une spéciale du rallye traverse notre village et la circulation est interdite sur les axes Sud du village.

Le Conseil municipal a accepté de **déplacer** exceptionnellement la **fête de notre village** ; celle-ci est repoussée d'une semaine : **samedi 30 septembre et dimanche 1<sup>er</sup> octobre**.



### Cinéma rural

**Lundi 27 Mars** 2017 à 20 h 15 au cinéma rural :

#### « L'ASCENSION »

(film français de Ludovic Bernard, avec Ahmed Sylla, Alice Belaïdi, Kevin Razy ; sorti le 25 janvier 2017 ; durée 1 h 43)

*« Pour toi, je pourrais gravir l'Everest ! » Samy aurait mieux fait de se taire ce jour-là... D'autant que Nadia ne croit pas beaucoup à ses belles paroles. Et pourtant... Par amour pour elle, Samy quitte sa cité HLM et part gravir les mythiques 8 848 mètres qui font de l'Everest le Toit du monde. Un départ qui fait vibrer ses copains, puis tout le 9-3 et c'est bientôt la France entière qui suit avec émotion les exploits de ce jeune mec ordinaire mais amoureux. A la clé, un message d'espoir : à chacun d'inventer son avenir, puisque tout est possible.*



Prochain film le 17 Avril « Raid dingue »

## Coiffeuse itinérante

**Vanessa BAL** et son salon de coiffure itinérant seront présents à Drom sur le parking du presbytère les 18 et 21 Mars.

Pour prendre rendez-vous avec Vanessa BAL afin de vous faire coiffer, il suffit de l'appeler au **06 76 82 63 91** ou bien venir directement prendre rendez-vous lors de son passage.



## Courses cyclistes : « la Grande Bisou », « la Petite Bisou »

Le **9 avril**, notre village sera traversé par 2 courses cyclistes.

**La Grande Bisou** fait une boucle de 141 kilomètres au départ de Péronnas.

La **caravane** traversera notre village à

**9H10** et la **course** à **9H30**. Les cyclistes descendront des Conches, passeront à la Croix puis rejoindront la RD81 en direction du Col de France.

**La Petite Bisou** fait une boucle de 75 kilomètres au départ de Péronnas. Elle traversera notre village entre **10H** et **10H30**. Les cyclistes arriveront de Ramasse et traverseront le village pour repartir en direction de Simandre.



## Travaux réseau d'eau

**Les travaux sur la canalisation** « Route des Dolines » devraient se terminer courant avril. Le raccordement à la canalisation principale devrait être réalisé sous une quinzaine de jours.

Les finitions, la réfection de la chaussée et la remise en état des accotements seront effectués courant avril. La route sera ensuite rouverte à la circulation.

**Avis de risque de manque d'eau le 4 avril** : En raison de travaux effectués sur une canalisation de transport principal à Corveissiat, Drom (en 2 points), Meillonas et Val Revermont, l'alimentation en eau potable pourra être perturbée le mardi 4 avril de 8 H à 18 H.



## Aménagement de la butte à l'Ouest de la place

La municipalité a procédé au nettoyage de la butte et acquis des plans d'arbustes ornementaux et couvre-sol afin de la garnir.

Ce **samedi 18 mars**, le fleurissement s'est associé à la commune pour réaliser les plantations.



## Événement climatique à Drom

### Un événement climatique majeur..

Lundi 6 mars 2017 à 14h14, un phénomène exceptionnel dû à la conjugaison de la tempête Zeus et de la formation d'une tornade s'est produit sur notre village.

Les **dégâts matériels sont très lourds** et les préjudices sont très importants (toitures et arbres arrachés, maison partiellement détruite) mais heureusement nous ne déplorons pas de victime - uniquement un blessé léger-.

La zone la plus impactée sur le **secteur Est de notre commune** a été immédiatement sécurisée afin de prévenir un sur-accident. Les interventions des secours et des charpentiers ont été déclenchées (4 entreprises de charpente intervenant en même temps sur notre commune) afin de parer au plus urgent.

Les interventions des concessionnaires de réseau se sont ensuite succédé afin de dégager les arbres à terre, réparer les câbles d'alimentation électrique et les télécommunications.

Le département de l'Ain a enregistré à 18 h 00, ce jour-là, jusqu'à 12 000 foyers privés de courant dans divers endroits.

A ce jour, les réseaux d'électricité et de communication ont été rétablis. Si des dysfonctionnements ou des anomalies sur les installations persistent, il convient de le signaler en Mairie.

Pour certains habitants, dont les maisons ont été durement touchées, un relogement a été nécessaire.

Les exploitations agricoles sont dans des situations compliquées avec la mise en sécurité des bâtiments et la mise à l'abri des animaux et des récoltes à assurer.

**La municipalité tient à exprimer sa totale solidarité aux sinistrés.**

### **...Qui n'entre pas dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle**



La Mairie a fait une demande « d'intention » de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle à la Préfecture sachant que le Département de l'Ain n'est, de fait, pas concerné par l'évènement « vent cyclonique »

Le service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC) nous indique que **ce phénomène n'entre pas dans le champ d'éligibilité à la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.**

En effet, la procédure générale de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle précise que : *(l'action directe ou indirecte du vent (toitures endommagées, tuiles arrachées, façades abimées par la chute d'un arbre ou de la cheminée d'un voisin...), à l'exception des vents cycloniques dans les DOM, ne sont pas couverts par la garantie catastrophes naturelles, donc non éligibles.*

**Dans ce cas, il est donc inutile de déposer un dossier auprès de la mairie, les sinistrés doivent s'adresser directement à leur compagnie d'assurance.**

Il nous a aussi été également indiqué qu'en tout état de cause, **sans assurance, aucune indemnisation ne sera possible.**

La Mairie rappelle que les sinistrés sont tenus de déclarer les dommages subis à leur assureur.



## Urbanisme

L'urbanisme a été au cœur des discussions du Conseil Municipal en 2016.

Lors de sa réunion du 12 septembre 2016, le Conseil Municipal a décidé de ne pas maintenir la délibération de prescription du Plan Local d'Urbanisme datée du 2 juillet 2010. En effet, celle-ci présentait des faiblesses d'un point de vue juridique (objectifs imprécis).

Puis, lors de sa réunion du 14 novembre 2016, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement pour établir une délibération de prescription d'une carte communale.

**La population sera tenue informée et associée à l'élaboration de ce document d'urbanisme.**

La carte communale est un véritable document d'urbanisme, elle a pour objet de délimiter les secteurs constructibles de la commune, selon un accord entre la commune et l'État.

Elle permet à la commune d'éviter la « règle de la constructibilité limitée » (qui autorise les constructions dans les « parties actuellement urbanisées ») et de fixer ses propres « règles du jeu ».

Dans les secteurs constructibles, le règlement national d'urbanisme (RNU) s'applique.

Dans les secteurs non constructibles, seuls sont autorisés :

- la reconstruction à l'identique d'un bâtiment détruit par un sinistre ou la restauration des bâtiments dont l'essentiel des murs porteurs subsiste ;
- l'adaptation, le changement de destination, la réfection ou l'extension des constructions existantes ;
- la réalisation de constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Les communes dotées d'une carte communale peuvent décider de :

- délivrer les permis de construire ;
- utiliser le droit de préemption urbain pour acheter les terrains concernés par un projet d'équipement ou d'aménagement.

## Délivrance des cartes nationales d'identité

A partir du **21 mars**, les règles pour obtenir une nouvelle carte d'identité vont changer.

Les nouvelles cartes d'identités seront désormais **biométriques et nécessitent de nouvelles procédures**. La demande de CNI est donc effectuée selon les mêmes modalités que

les demandes de passeports, par une instruction sécurisée et unifiée. Il faudra se rendre dans une mairie dotée d'une borne spéciale capable de prendre les empreintes digitales.

Dans l'Ain, seules 24 communes sont équipées de ce dispositif pour instruire les demandes de carte d'identité.

**Nous ne pourrons désormais plus accueillir les demandes de cartes d'identité à la mairie.**

Les quatre points les plus proches sont les suivants :

**Mairie de Bourg-en-Bresse**, place de l'Hôtel de ville, sur rendez-vous au 04 74 45 71 95

**Mairie Annexe de Bourg-en-Bresse, pôle Amédée Mercier**, 57 avenue Amédée Mercier, sur rendez-vous au 04 74 42 46 90

**Mairie de Péronnas**, Place de la mairie, sur rendez-vous au 04 74 32 31 50

**Mairie Annexe de Viriat**, 332 rue Prosper Convert, sur rendez-vous au 04 74 25 18 64



## Espace jeunes de la CA3B

<b>Mer. 22</b> 13h30-18h30	2€	Sortie à AIN TEMPS de Jeux Jeux de sociétés divers dans un café jeux de Bourg	
<b>Vend. 24</b> 18h30-22h00	13 € Crocs + Laser Game 2€ Crocs + Film	<u>Avec Gaëlle:</u> Soirée film + Croque Monsieur au local	<u>Avec Mathilde:</u> Sortie Laser Game ( 2 parties) Croque Monsieur au local.
<b>Samedi 25</b> 13h30-18h00	Gratuit	Sport au Gymnase de Treffort : Initiation au Kin Ball! + Badminton Crêpes et jeux de sociétés au local	
<b>Dimanche 26 Mars</b> Remise des BANDES DESSINEES du Projet « La tournée des BIBS » ( Voir FLYER) RDV à 14h à la Maison de Pays en Bresse à St Etienne du Bois pour l'installation. 15h : Atelier graphique avec les artistes du spectacle. 16h30 REMISE DE LA BANDE-DESSINEE REALISEE PAR LES ADOLESCENTS DE L ESPACE JEUNES 17h: Spectacle « La tête dans le Nuage » avec Cécile HAEGELIN et Lucile CLAIR. <b>PENSEZ A RESERVER!</b>			
<b>Mer. 29</b> 13h30-18h30	Gratuit	<u>Atelier BRICOLAGE</u> avec Cathy MEUROU Réalisation d'une cabane à insecte et d'une bibliothèque. Devant le foyer des Mousserons	
<b>Vend. 31</b> 18h30-22h00	4€	Soirée « TOP CHEF » soirée Italienne Spaghettis bolognaise + Panna cotta Jeux de sociétés, loup garous...	

**Contacts** Gaëlle au : 06.86.43.22.44 Mathilde au : 06.33.30.07.44

## Printemps des Arts de la CA3B

Le Printemps des Arts  
2017



**Dimanche 26 MARS**

**La tête dans le nuage**

15h atelier graphique  
17h spectacle



Cécile Haegelin, illustratrice  
Lucile Clair, conteuse

« Que serions-nous sans nos mobiles ? Sans notre monde dans notre poche, ce monde qui nous rend nomade partout, accessible à tout heure, joignable 24/24, que l'on porte tout le temps. Si un jour, comme ça sans raison, je perds cet outil, que va-t-il m'arriver ? »

Entrée libre  
**TOUT PUBLIC**  
Gaufres pour le goûter !  
Infos : 04 74 42 38 40

Ecomusée Maison de Pays en Bresse  
100 Route de Bourg  
01370 SAINT ETIENNE DU BOIS



Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse



Déroulé :

15h Atelier graphique tout public, en compagnie des artistes vous réaliserez ensemble une partie du décor pour le spectacle.

16h30 Sortie officielle de la BD réalisée par les jeunes de l'espace jeunes Léo Lagrange dans le cadre de la Tournée des Bibs, en lien avec l'opération «Dis-moi dix mots»

17h Spectacle « La tête dans le nuage », une création inédite dans un décor animé.